



Swisscanto  
Flex Fondation  
Collective

# Rapport annuel 2020

Selon la Swiss GAAP RPC 26



La flexibilité  
est notre atout

# Swisscanto Flex Fondation Collective en bref

- Une solution de prévoyance collective flexible et performante pour les PME
- Opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010
- Flex collective comme institution collective pour les petites entreprises
- Flex individuelle pour les moyennes et grandes entreprises comme solution de prévoyance avec bilan et compte d'exploitation propres
- Entreprises affiliées au 31 décembre 2020: 352  
(dont Flex collective 296, Flex individuelle 55, Caisse de prévoyance Rentiers 1)
- Nombre de destinataires au 31 décembre 2020: 12'558
- Actifs au 31 décembre 2020: 2'568 millions

Pour plus d'informations, consultez: [swisscanto-flex.ch](http://swisscanto-flex.ch).

## Impressum

Editeur            Swisscanto Flex Fondation Collective, Stockerstrasse 33, 8021 Zurich  
Rédaction        Andreas Schmeltzer  
Internet          Le rapport annuel est disponible uniquement au format PDF sur [swisscanto-flex.ch](http://swisscanto-flex.ch).

Cette publication et les informations qu'elle contient ne peuvent pas être distribuées et/ou redistribuées à des personnes susceptibles d'être des personnes américaines (US persons) d'après la réglementation S du Securities Act des Etats-Unis de 1933. Une « US person » comprend toute personne physique ou morale des États-Unis; toute entreprise, société, partenariat ou autre entité fondée en vertu de la législation des Etats-Unis. Les catégories de la réglementation S s'appliquent par ailleurs.

This publication and the information contained in it must not be distributed and/or redistributed to, used or relied upon by any person (whether individual or entity) who may be a US person under Regulation S of the US Securities Act of 1933. US persons include any US resident; any corporation, company, partnership or other entity organized under any law of the United States; and other categories set out in Regulation S.

© Swisscanto Flex Fondation Collective, Zurich

# Contenu

Rapport annuel 2020	4
Le concept Flex	6
Rapport du gestionnaire de portefeuille 2020	7
La durabilité en tant que principe de gestion de fortune	8
Comptes annuels 2020	9
Bilan au 31 décembre 2020	10
Compte d'exploitation au 31 décembre 2020	12
Annexe aux comptes annuels	14
Rapport de l'organe de révision	36

# Rapport annuel 2020

## Une année sous le signe du COVID-19



Andreas Schmelzter et Dr Christof Strässle

Chère lectrice, cher lecteur,

La pandémie de COVID-19 a marqué l'année 2020 dans tous les domaines de la vie. En tant que société, nous avons été confrontés à des mesures que nous n'avions jamais connues jusqu'alors. De nombreuses entreprises ont été confrontées à de grands défis en raison du maintien du confinement. Par de vastes initiatives financières, le Conseil fédéral s'est efforcé de faciliter quelque peu la situation pour tous. A court terme, les aides financières ont produit leurs effets. Malgré les difficultés, le nombre de faillites d'entreprises a été plus faible que les années précédentes, avec comme effet positif le fait que la Swisscanto Flex Fondation Collective n'a pas perdu d'affiliation due à la faillite au cours de l'exercice 2020. Nous continuons à souhaiter à nos entreprises affiliées courage et persévérance afin qu'elles sortent saines et sauvées de la pandémie, aussi bien en matière de santé physique qu'économique.

L'effort de rattrapage historique des marchés financiers a permis de compenser les pertes sur les placements subies au premier trimestre au cours des deuxième et troisième trimestres. Stimulés par le résultat des élections présidentielles aux Etats-Unis et par les premières autorisations pour les vaccins contre le coronavirus, les marchés financiers se sont clôturés par des résultats à nouveau encourageants à la fin de l'année. Grâce à ces bonnes performances, Swisscanto Flex collective a pu bénéficier d'une rémunération des avoirs de vieillesse très attrayante de 2,25%. Avec un taux de couverture de 109,88% dans le secteur Flex collective et un taux de couverture consolidé de 111,79% dans tous les domaines, la Fondation repose sur des bases financières solides.

En outre, au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de fondation de Swisscanto Flex Fondation Collective a veillé à ce que la substance saine de notre fondation collective soit préservée à long terme:

#### **Introduction du Règlement participation et assainissement**

Parmi les trois domaines, Flex collective, Flex individuelle et Caisse de prévoyance Rentiers, c'est la Caisse de prévoyance Rentiers qui est la plus sensible aux mouvements du marché des capitaux. Dans le passé, une partie de la performance a été déduite des caisses de prévoyance actives pour assurer la stabilité financière et l'alimentation des provisions nécessaires. Avec le nouveau Règlement participation et assainissement, le Conseil de fondation a adopté des règles claires pour la gestion de l'équilibre financier des trois domaines. La performance obtenue en 2020 a permis au Conseil de fondation d'accorder aux caisses de prévoyance actives un crédit de participation provenant de la Caisse de prévoyance Rentiers.

#### **Garantie de l'équilibre financier**

En raison des rendements sur les placements nettement plus faibles attendus à moyen et à long terme, le Conseil de fondation a décidé de constituer des provisions supplémentaires pour la réduction éventuelle du taux d'intérêt technique, qui s'élève actuellement à 1,75%, à 1,5%, afin d'assurer l'équilibre financier de la Fondation. En outre, le Conseil de fondation a décidé d'adapter le taux de conversion lors de la retraite ordinaire (64/65 ans) de 5,3% en 2022 à 5,2% en 2023.

Grâce aux mesures prises, outre les indicateurs financiers, les conditions actuarielles de la Fondation sont également correctes.

#### **Changement de société de services**

Pour nous personnellement, l'année écoulée a également été marquée par la reprise de nos fonctions de gestion par PFS Pension Fund Services AG. PFS Pension Fund Services AG est une marque reconnue et couronnée de succès dans le secteur de la prévoyance. Fondée en 2002, elle gère actuellement 40 mandats de direction et d'administration ainsi que 60 comptabilités de fondation pour un total de 65'000 assurés et CHF 15 milliards d'actifs immobilisés.

#### **Nous travaillons pour l'avenir**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2020, Andreas Schmeltzer a été nommé nouveau directeur de notre fondation collective. Avec son équipe, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour continuer à être un partenaire compétent et fiable pour les entreprises affiliées. Dans le même temps, nous nous préparons à mettre en place un nouveau logiciel de gestion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Avec cette nouvelle application, nous créons les conditions pour que Swisscanto Flex Fondation Collective et les entreprises affiliées puissent bénéficier d'un élan numérique dans le domaine des services.

Nous remercions nos clients pour leur fidélité et leur confiance en nous. Nous souhaitons à tous une bonne santé et un retour durable à la normale.



Dr Christof Strässle  
Président du Conseil  
de fondation



Andreas Schmeltzer  
Directeur

# Le concept Flex

Swisscanto Flex Fondation Collective propose aux petites entreprises une institution de prévoyance communautaire dans le cadre habituel, ainsi qu'aux moyennes et grandes entreprises une solution de prévoyance individuelle avec comptes annuels et propre degré de couverture. Les PME suisses disposent, sous l'égide de Swisscanto Flex Fondation Collective, d'un pack de prévoyance tout à fait intéressant en lien avec les groupes de placements attrayants de Swisscanto Invest.

## Flex individuelle – la solution sur mesure

Cette solution est accessible aux entreprises ayant au moins dix personnes assurées. La caisse de prévoyance est gérée comme une caisse de pension indépendante avec bilan annuel et compte d'exploitation. Cela permet la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur propre et signifie qu'un taux de couverture individuel est calculé pour chaque caisse de prévoyance d'une entreprise affiliée. Les caisses de prévoyance avec un déficit de couverture peuvent également adhérer à la fondation collective. Il n'y a pas de solidarités entre les différentes caisses de prévoyance en ce qui concerne le taux de couverture.

Le capital de prévoyance dans la solution Flex individuelle est investi globalement dans un des trois groupes de placements (Flex20, Flex30 et Flex40).

## Flex collective – la solution communautaire

Toutes les entreprises affiliées à cette institution forment une communauté avec des plans de prévoyance à choisir librement ou standardisés.

Le Conseil de fondation détermine la rémunération chaque année, en se basant sur le rendement net des placements et en tenant compte des réserves de fluctuation de valeur à respecter.

Le client bénéficie d'une gestion efficace, d'un tarif de réassurance avantageux et d'une grande transparence. Le capital de prévoyance au sein de la solution Flex collective est exclusivement investi dans le groupe de placements Flex20.

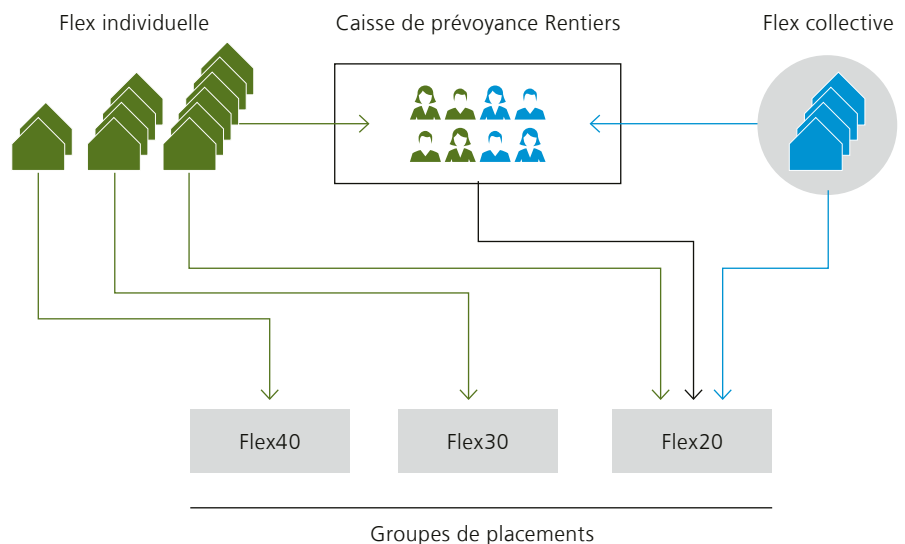
## Le client a le choix

Les deux produits intégrés de Swisscanto Flex Fondation Collective offrent des alternatives attrayantes avec des solutions flexibles pour toute la gamme des entreprises, de la micro à la grande entreprise.

## Gestion de fortune

Les placements en capital sont couverts par la gestion d'actifs de la Banque cantonale zurichoise (Swisscanto Invest by Zürcher Kantonalbank) avec des parts de la fondation de placement Swisscanto et des fonds institutionnels.

Le concept



# Rapport du gestionnaire de portefeuille 2020

A la fin de l'année 2019, un virus appelé Covid-19 est apparu sur un marché d'animaux vivants en Chine, resté dans un premier temps largement ignoré du public. Au cours du mois de janvier 2020, la ville de Wuhan, qui compte plusieurs millions d'habitants, a été fermée aux transports publics et mise en quarantaine. On ne pouvait pas envisager de telles images dans le monde occidental – le virus semblait lointain. Les marchés boursiers ont donc continué de monter jusqu'à la fin du mois de février environ. Peu de temps après, lorsque le nombre de cas en Europe a fortement augmenté et que les mesures de confinement sont devenues générales, les marchés boursiers mondiaux se sont littéralement effondrés.

## **La crise du coronavirus rappelle la crise financière de 2008**

Les cours des actions ont atteint leur point le plus bas le 23 mars. Pendant tout juste un mois, les baisses de cours ont dépassé 30%. Ce processus, au regard de son étendue, a été la correction boursière la plus rapide de tous les temps. Durant cette phase, les marchés financiers se sont beaucoup affolés et les placements non liquides et à risque étaient à peine négociables certains jours. Les primes de crédit des obligations à haut rendement ont ainsi augmenté de 3,5% à 11%, ce qui a provoqué une forte baisse des cours des obligations d'entreprises. Pour éviter une nouvelle crise financière, les banques centrales du monde entier sont intervenues rapidement et énergiquement. La Réserve fédérale américaine a ainsi abaissé brutalement son taux directeur de 1,5% à 0% et a également soutenu les marchés financiers en achetant des obligations d'entreprises. En raison des mesures d'assouplissement financier massives prises à l'échelle mondiale, les bilans des banques centrales ont grossi de manière significative.

## **La politique budgétaire expansionniste pousse la dette publique à la hausse**

De leur côté, les gouvernements ont également réagi rapidement et ont mis en place d'énormes plans de soutien au secteur privé. Ces programmes ont été les plus importants jamais vus dans de nombreux pays et ont représenté environ 14% de la production économique mondiale. Cela a permis de compenser une

partie de la baisse de la demande et de maintenir des emplois. Mais à cause de ces mesures de relance massives, la dette publique, déjà élevée, a continué d'augmenter.

## **Les plans de relance font décoller les marchés boursiers**

La politique budgétaire et monétaire expansionniste, combinée à une reprise progressive de l'activité économique au cours de l'été 2020, a été une bénédiction pour les marchés financiers. Malgré une deuxième vague d'infections, les marchés boursiers mondiaux ont connu un véritable feu d'artifice et avaient progressé de 70% à la fin de l'année par rapport au point le plus bas. Mesuré en francs suisses, l'indice boursier mondial a clôturé l'année avec une performance d'environ 6%. Les titres FAANG (Facebook, Amazon, Apple, Netflix et Google) ont fait monter le marché boursier américain avec une plus-value de près de 18% en USD. Les valeurs de substance européennes ont rencontré beaucoup plus de difficultés et ont clôturé l'année sur une baisse de 16%. Outre les actions, les obligations ont également enregistré une performance positive en 2020. Grâce à des rendements encore plus bas, les obligations d'Etat mondiales ont progressé de plus de 5%. Les matières premières ont également connu de fortes fluctuations, l'or étant le plus performant et le pétrole le grand perdant. En ce qui concerne les monnaies, le dollar américain s'est nettement affaibli, tandis que le franc suisse tendait une fois de plus à se renforcer.

## **L'année boursière devrait rester un souvenir positif**

Pour résumer, l'année boursière 2020, malgré un début turbulent qui a fait date, devrait rester un souvenir positif grâce à des mesures monétaires et fiscales inégalées. Ainsi, la plupart des catégories de placements ont clôturé l'ensemble de l'année en positif et seules certaines catégories de titres ne sont pas parvenues à se remettre de la chute des cours en mars. Dans ce contexte de marché, les quatre groupes de placements de Swisscanto Flex Fondation Collective ont également obtenu un rendement positif solide compris entre 4,5% et 5%.

# La durabilité en tant que principe de gestion de fortune

En tant que gestionnaire de fortune responsable, Swisscanto Invest a pour objectif d'accroître le patrimoine de ses clients à long terme. Il entend également jouer son rôle de pionnier en matière de placements durables. C'est pourquoi la durabilité et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (en abrégé ESG) font, en plus de l'analyse financière, partie intégrante du processus de placement de Swisscanto Invest dans les catégories de placements traditionnelles gérées activement.

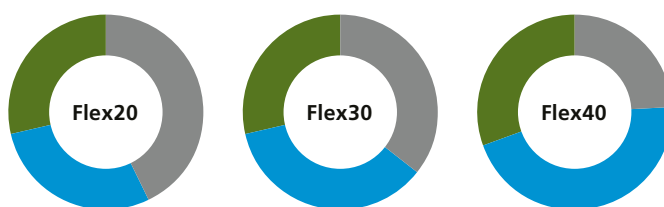
Notre gestionnaire de fortune Swisscanto Invest est fermement convaincu que l'intégration systématique des critères ESG conduit à des décisions de placement bien fondées car elle permet d'analyser l'impact potentiel des risques climatiques et d'autres facteurs de durabilité sur le prix des actifs. En outre, Swisscanto Invest développe ses propres outils et signaux qui contribuent à identifier très tôt les risques et les opportunités ESG des émetteurs de titres et à les transformer en valeur ajoutée pour les investisseurs.

Swisscanto Invest a l'ambition de contribuer activement à la protection du climat par les placements. C'est pourquoi les normes de durabilité ont été renforcées. La prise en compte de l'objectif climatique de Paris

dans les catégories de placement « responsables » gérées activement vise à contribuer concrètement à la limitation de la température moyenne mondiale à moins de deux degrés Celsius. Pour ce faire, le but est de réaliser l'objectif annuel de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'Accord de Paris par une décarbonisation au niveau du portefeuille de 4% plus la croissance économique.

La gérance de l'investissement est un élément essentiel de la responsabilité du gestionnaire de fortune en ce qui concerne la gestion des placements en actions et en crédit. L'accent est mis sur le dialogue actif, grâce auquel les entreprises sont invitées à formuler des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et à les mettre en œuvre de manière cohérente. En outre, Swisscanto Invest assume ses responsabilités par un engagement actif et l'exercice du droit de vote. Les votes sont publiés de manière transparente sur [swisscanto.com/voting](https://www.swisscanto.com/voting).

Avec l'application de la nouvelle norme de durabilité « responsable » dans les catégories de placement gérés activement par Swisscanto Invest, la majeure partie du patrimoine de notre fondation collective est soumise à une approche ESG dédiée.



## Catégorie de placement

Liquidités	2%	2%	2%
Obligations CHF	30%	20%	12%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	12%	14%	10%
Actions Suisse	14%	18%	23%
Actions étranger	14%	18%	23%
Immobilier Suisse	20%	20%	21%
Immobilier étranger (hedged)	5%	5%	6%
Or	3%	3%	3%

■ Placements nominaux ■ Actions ■ Non traditionnels



# Comptes annuels 2020

Bilan au 31 décembre 2020	10
Compte d'exploitation au 31 décembre 2020	12
Annexe aux comptes annuels	14

# Bilan au 31 décembre 2020

	Index Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
<b>Actifs</b>			
<b>Placements</b>		<b>2'566'321'669</b>	<b>2'371'612'225</b>
<b>Liquidités et placements sur le marché monétaire</b>		<b>31'691'398</b>	<b>45'845'926</b>
<b>Créances</b>		<b>23'793'270</b>	<b>20'059'826</b>
Créances à l'égard de tiers		7'371'313	7'410'273
Placements chez l'employeur		16'421'956	12'649'553
<b>Placements</b>		<b>2'510'837'001</b>	<b>2'305'706'474</b>
Flex20	6.4	1'169'885'770	1'084'281'037
Flex30	6.4	394'183'294	313'594'966
Flex40	6.4	173'578'235	164'066'590
Flex Caisse de prévoyance Rentiers	6.4	772'852'754	741'955'457
Flex compte de règlement	6.4	242'207	1'725'939
Placements individuels des caisses de prévoyance	6.4	94'741	82'486
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>7.1</b>	<b>1'676'916</b>	<b>10'362'684</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>2'567'998'585</b>	<b>2'381'974'909</b>

	Index Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
<b>Passifs</b>			
<b>Dettes</b>	<b>7.2</b>	<b>65'181'475</b>	<b>53'384'005</b>
Prestations de libre passage et rentes		63'439'246	46'735'946
Banques/assurances		511'903	-295'625
Autres dettes		1'230'326	6'943'684
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>7.3</b>	<b>861'412</b>	<b>1'489'214</b>
<b>Réserve de cotisations employeur</b>	<b>6.10</b>	<b>18'858'806</b>	<b>18'506'478</b>
Réserve de cotisations sans renonciation à son utilisation		18'858'806	18'506'478
Réserve de cotisations avec renonciation à son utilisation		-	-
<b>Provisions non techniques Fondation</b>	<b>7.6</b>	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>1'341'593'393</b>	<b>1'249'376'691</b>
<b>(caisses de prévoyance individuelle/collective)</b>			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	1'332'692'944	1'240'359'799
Capital de prévoyance Rentiers	5.4	-	-
Provisions techniques	5.5	8'900'449	9'016'892
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>6.3</b>	<b>135'280'020</b>	<b>121'167'511</b>
<b>(caisses de prévoyance individuelle/collective)</b>			
<b>Fonds libres/découvert (caisses de prévoyance individuelle/collective)</b>	<b>9.1</b>	<b>120'554'889</b>	<b>82'701'509</b>
<i>dont découvert</i>		-46'936	-178'263
Situation au début de la période		82'701'509	45'683'265
Dissolution des fonds libres		-1'944'480	-13'709'246
Versement dans les fonds libres		8'213'433	2'487'205
Excédent des produits (+)/charges (-) des caisses de prévoyance		31'584'426	48'240'286
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>879'052'152</b>	<b>845'418'449</b>
<b>Caisse de prévoyance Rentiers</b>			
Capital de prévoyance assurés invalides	5.2	5'662'351	6'146'623
Capital de prévoyance Rentiers (taux d'intérêt technique 2,25%)	5.4	-	-
Capital de prévoyance Rentiers (taux d'intérêt technique 2,00%)	5.4	-	-
Capital de prévoyance Rentiers (taux d'intérêt technique 1,75%)	5.4	772'315'836	748'432'171
Capital de prévoyance Rentiers (taux d'intérêt technique 1,50%)	5.4	37'401'173	37'282'877
Capital de prévoyance Rentiers (taux d'intérêt technique 1,25%)	5.4	8'403'135	8'758'191
Capital de prévoyance Rentiers (taux d'intérêt technique 0,25%)	5.4	1'396'489	1'498'298
Provisions techniques bénéficiaires de rentes	5.5	53'873'168	43'300'289
<b>Réserve de fluctuation de valeur de la Caisse de prévoyance Rentiers</b>	<b>6.3</b>	<b>6'016'437</b>	<b>9'331'051</b>
<b>Fonds libres/découvert (Caisse de prévoyance Rentiers)</b>		-	-
Situation au début de la période		-	-27'089'838
Augmentation/diminution résultant d'une liquidation partielle		-	2'953'381
Excédent des produits (+)/charges (-) des caisses de prévoyance		-	24'136'457
<b>Capital de fondation</b>	<b>7.5</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>
Situation au début de la période		100'000	100'000
Excédent des produits (+)/charges (-)		-	-
<b>Total Passifs</b>		<b>2'567'998'585</b>	<b>2'381'974'909</b>

# Compte d'exploitation au 31 décembre 2020

	Index Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires/autres</b>		<b>118'144'993</b>	<b>111'568'279</b>
Cotisations des employés		46'432'644	42'583'073
Cotisations des employeurs		57'387'339	53'025'966
Prélèvement de la réserve de cotisations employeur pour le financement	6.10	-2'999'176	-2'905'825
Primes uniques et rachats		13'590'838	15'981'588
Cotisations d'assainissement employés		7'518	13'093
Cotisations d'assainissement employeurs		7'518	13'093
Versements dans la réserve de cotisation employeur	6.10	3'718'311	2'857'291
Subsides fonds de garantie		-	-
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>301'756'785</b>	<b>274'514'795</b>
Apports de libre passage		234'470'918	201'130'907
Versements dans le capital de prévoyance Rentiers		52'003'577	41'434'273
Versements en cas de reprises d'effectifs d'assurés dans:			
Capital de prévoyance Rentiers	5.4	5'918'603	21'248'317
Capital de prévoyance pour les cas de prestations repris		-	4'582'988
Provisions techniques		30'000	680'364
Réserve de fluctuation de valeur		452'785	1'443'990
Fonds libres		8'213'433	2'487'205
Paievements de versements anticipés EPL/divorces		667'468	1'506'751
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>419'901'777</b>	<b>386'083'074</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-151'134'988</b>	<b>-241'609'123</b>
Rentes de vieillesse		-47'675'354	-45'885'460
Rentes de survivants		-8'417'256	-8'321'746
Rentes d'invalidité		-4'268'842	-4'304'870
Autres prestations réglementaires		-1'599'214	-423'302
Transfert à partir de contrats résiliés:			
Transfert de capital de prévoyance rentiers sortis d'une affiliation		-1'969'835	-4'958'946
Transfert de capital de prévoyance rentiers suite à une liquidation partielle		-	-82'791'207
Transfert de provisions techniques rentiers en raison de liquidation partielle		-9'256	-3'584'117
Transfert de provisions techniques des caisses de prévoyance		-	-600'000
Transfert de déficit issu de liquidation partielle		-	2'953'381
Transfert de fonds libres des caisses de prévoyance		-629'666	-10'525'467
Transfert de réserves de fluctuation de valeur		-81'677	-19'813'843
Prestations issues de provisions techniques des caisses de prévoyance		-157'971	-666'021
Rachat de rente de vieillesse lors du départ à la retraite caisse Rentiers		-51'659'258	-40'217'806
Prestations en capital à la retraite		-31'606'439	-19'743'765
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-3'060'220	-2'725'955
<b>Prestations non-réglementaires</b>		<b>-1'792'151</b>	<b>-3'193'780</b>
Prélèvement dans la réserve de cotisations employeur	6.10	-477'338	-10'000
Prélèvement de fonds libres issus des caisses de prévoyance		-1'314'814	-3'183'780
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-193'340'122</b>	<b>-246'680'110</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-188'867'126	-242'870'441
Versements anticipés pour l'EPL/divorces		-4'472'996	-3'809'669
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-346'267'261</b>	<b>-491'483'013</b>
<b>Dissolution/Constitution (D/C) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-132'720'918</b>	<b>26'742'145</b>
D/C capitaux de prévoyance assurés actifs		-62'223'001	2'676'249
D/C capitaux de prévoyance assurés invalides de la Caisse de prévoyance Rentiers		601'093	3'660'943
D/C capitaux de prévoyance Rentiers		-23'545'096	-
D/C capitaux de prévoyance Rentiers pour liquidation partielle		-	29'956'813
D/C provisions techniques des caisses de prévoyance		127'971	585'657
D/C provisions techniques de la Caisse de prévoyance Rentiers		-10'572'879	-10'333'304
D/C réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance		-371'108	18'369'853
D/C fonds libres des caisses de prévoyance		-6'268'953	11'222'041

	Index Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Produit/charges de liquidation partielle		–	–2'953'381
Rémunération du capital d'épargne		–30'110'326	–26'341'329
Rémunération du capital d'épargne cas de prestations de la Caisse de prévoyance Rentiers		–116'822	–159'932
Dissolution/Constitution de réserves de cotisation	6.10	–241'797	58'534
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>1'089'791</b>	<b>1'336'606</b>
Prestations d'assurance		1'089'791	1'336'606
<b>Charges d'assurance</b>		<b>–1'103'747</b>	<b>–918'563</b>
Primes d'assurance			
Prime de risque		–598'427	–451'819
Cotisations au fonds de garantie		–505'319	–466'744
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>–59'100'358</b>	<b>–78'239'752</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>105'651'822</b>	<b>222'905'886</b>
Résultat net liquidités et placements sur le marché monétaire		–158'335	11'950
Résultat de la fortune Flex20		52'132'248	102'162'220
Résultat de la fortune Flex30		18'160'229	36'052'802
Résultat de la fortune Flex40		9'023'155	20'826'841
Résultat de la fortune Flex de la Caisse de prévoyance Rentiers		35'510'169	72'545'391
Résultat de la fortune placements individuels des caisses de prévoyance		–	810
Frais de gestion de fortune Flex20	6.9	–3'857'391	–4'601'260
Frais de gestion de fortune Flex30	6.9	–1'313'530	–1'389'894
Frais de gestion de fortune Flex40	6.9	–627'353	–759'118
Frais de gestion de fortune de la Caisse de prévoyance Rentiers	6.9	–2'647'315	–3'287'024
Frais de gestion de fortune du « compte de règlement »	6.9	–6'910	–19'179
Commission de portefeuille		–	1'744'514
Intérêt moratoire sur les prestations de libre passage		–441'086	–270'639
Rémunération de la réserve de cotisations employeur	6.10	–110'531	–111'529
Rémunération des provisions techniques des caisses de prévoyance		–11'528	–
<b>Dissolution/Constitution de provisions non techniques</b>		<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres produits</b>		<b>2'242'138</b>	<b>2'834'166</b>
Produit des services fournis		2'242'138	2'834'166
<b>Autres charges</b>		<b>–175'825</b>	<b>–232'914</b>
<b>Frais d'administration</b>		<b>–6'606'564</b>	<b>–6'944'791</b>
Administration générale		–4'377'705	–4'056'137
Marketing et publicité		–500'000	–523'694
Frais de courtage		–1'340'635	–1'942'760
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		–226'720	–230'078
Autorités de surveillance		–37'868	–39'791
Honoraires du Conseil de fondation		–123'636	–152'332
<b>Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution – C (-)/D (+) de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>42'011'213</b>	<b>140'322'596</b>
C (-)/D (+) de la réserve de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance		–13'741'401	–58'614'802
C (-)/D (+) de la réserve de fluctuation de valeur de la Caisse de prévoyance Rentiers		3'314'614	–9'331'051
C (-)/D (+) des fonds libres des caisses de prévoyance		–31'715'753	–50'001'347
C (-)/D (+) des fonds libres de la Caisse de prévoyance Rentiers		–	–24'136'457
C (-)/D (+) de découvert des caisses de prévoyance		131'327	1'761'061
<b>Excédent des produits (+)/charges (-) fondation</b>		<b>–</b>	<b>–</b>

# Annexe aux comptes annuels

## 1 Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

Derrière le nom de Swisssanto Flex Fondation Collective des Banques Cantonales se trouve une fondation au sens des art. 80ss CC, de l'art. 331 CO et de l'art. 48, al. 2 LPP, qui a été créée par Swisssanto Prévoyance SA. La fondation a pour objet de fournir la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et d'en appliquer les dispositions pour les employés et employeurs des entreprises affiliées à la Fondation, dont le siège ou les succursales se trouvent en Suisse, ainsi que pour leurs proches et survivants, en les assurant contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

### 1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie LPP

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS) – numéro de registre ZH 1454  
Fonds de Garantie LPP – numéro de registre ZH 1454

### 1.3 Actes et règlements

	du	valide à partir du
Acte de fondation	16.12.2008	16.12.2008
Règlement cadre général	17.01.2019	01.01.2019
Règlement sur l'organisation de la fondation collective	22.10.2020	01.11.2020
Règlement sur la constitution de provisions et réserves	18.01.2018	01.01.2018
Règlement de placement	15.01.2020	01.01.2020
Règlement sur la liquidation au niveau de la Fondation et sur la liquidation partielle ou totale au niveau caisse de prévoyance	22.10.2020	01.11.2020
Règlement participation et assainissement	22.10.2020	01.11.2020

### 1.4 Organe de direction suprême (Conseil de fondation), direction, droit de signature

Représentants des employeurs	Fonction	Durée de mandat
Dr Christof Strässle (Strässle Schumacher AG)	Président	01.01.2018–31.12.2020
Marcel Bauckhage (Meier Capital AG)	Membre	01.01.2018–31.12.2020
Peter Bänziger (Belvalor AG)	Membre	01.01.2018–31.12.2020

### Représentants des employeurs

Fonction	Durée de mandat
Vice-président	01.01.2018–31.12.2020
Membre	01.01.2018–31.12.2020
Membre	01.01.2018–31.12.2020

Les membres du Conseil de fondation élus sont inscrits au registre du commerce et signent collectivement à deux.

### Directeur

à partir du 1.11.2020	Andreas Schmeltzer
	Pascal Burracco (adjoint)
jusqu'au 31.7.2020	Bruno Marroni
Adresse:	Swisssanto Flex Fondation Collective des Banques Cantonales Stockerstrasse 33 8002 Zurich flex@pfs.ch

### 1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

#### Expert en prévoyance professionnelle

Keller Experten AG, Frauenfeld (partenaire contractue)  
Monsieur Patrick Baeriswyl (expert en charge)

#### Organe de révision

Ernst & Young AG, Zurich  
Monsieur Patrik Schaller (réviseur en chef)

#### Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

### 1.6 Nombre de caisses de prévoyance affiliées

	Total	Flex collective	Flex individuelle	Caisse Rentiers
Caisses de prévoyance au 01.01.2020*	349	294	54	1
Entrées	17	15	2	0
Départs	-14	-13	-1	0
<b>Total des caisses de prévoyance au 31.12.2020</b>	<b>352</b>	<b>296</b>	<b>55</b>	<b>1</b>

\* La valeur de l'année précédente a dû être corrigée de 57 à 54 affiliations.

## 2 Membres actifs et rentiers

### 2.1 Etat et variation des assurés actifs et des rentiers au 31.12.2020

	31.12.2020	31.12.2019	Entrées	Départs
Assurés actifs	9'835	9'736	2'436	-2'337
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	1'887	1'791	155	-59
Rentes pour enfants de rentiers	22	17	7	-2
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	241	202	59	-20
Rentes pour enfants d'invalides	73	26	24	-16
Rentes de conjoint	471	463	38	-30
Orphelins bénéficiant d'une rente	29	31	2	-4
<b>Total</b>	<b>12'558</b>	<b>12'266</b>	<b>2'721</b>	<b>-2'468</b>
dont rentiers	2'723	2'530		

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

L'objectif de la Fondation est atteint dans la mesure où des employeurs s'affilient à la Fondation au moyen de contrats d'affiliation. La conclusion du contrat d'affiliation donne naissance à une caisse de prévoyance.

La commission de prévoyance de la caisse de prévoyance donne son accord au règlement cadre général mis en vigueur par le Conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, la commission de prévoyance fixe en outre la nature et l'étendue des prestations de prévoyance, les cotisations des assurés et de l'employeur ainsi que des dispositions spécifiques à la prévoyance dans le cadre de la LPP.

La fondation collective gère, pour chaque caisse de prévoyance, un institution d'épargne avec une assurance-risque complémentaire. Les prestations de vieillesse et de sortie sont déterminées selon la primauté des cotisations. Les prestations de risque en cas de décès ou d'invalidité sont déterminées selon la primauté des cotisations ou des prestations, en fonction du salaire assuré.

### 3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement est réglementé séparément pour chaque caisse de prévoyance. En principe, il est assuré par les employés et l'employeur, l'employeur devant supporter au moins 50% des dépenses.

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La Fondation dispose de trois solutions de prévoyance, la Flex collective, la Flex individuelle et la Caisse de prévoyance Rentiers. Dans le produit Flex individuelle, des placements individuels sont possibles. Les modalités à cet effet sont régies par les dispositions contractuelles et réglementaires distinctes de la Fondation.

#### La solution Flex collective

Toutes les entreprises affiliées à cette institution forment une communauté. Le Conseil de fondation décide de la rémunération du capital d'épargne chaque année, en se basant sur le rendement net du groupe de placements et en tenant compte des réserves de fluctuation de valeur à respecter. Le capital de prévoyance de la solution Flex collective est investi dans le groupe de placements Flex20.

#### La solution Flex individuelle

Dans cette solution très flexible, chaque caisse de prévoyance est gérée comme une caisse de pension indépendante, semi-autonome, avec un bilan annuel et un compte d'exploitation, et constitue sa propre réserve de fluctuation de valeur. Ainsi, chaque entreprise affiliée obtient également son taux de couverture individuel.

En plus de ses tâches habituelles, la commission de prévoyance (et non le Conseil de fondation) détermine le taux d'intérêt pour la rémunération de l'épargne individuelle en tenant compte de la situation financière de la caisse de prévoyance.

Le capital de prévoyance de cette solution est investi globalement dans un des trois groupes de placements, Flex20, Flex30 et Flex40.

#### Caisse de prévoyance Rentiers

Swisscanto Flex Fondation Collective gère le capital de prévoyance de tous les Rentiers dans la Caisse de prévoyance Rentiers. Cette caisse de prévoyance est gérée dans la solution Flex individuelle. La Caisse de prévoyance investit dans un groupe de placements défensif, similaire au groupe Flex20 (pour plus de détails, voir point 6.4).

### 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes et permanence

#### 4.1 Validation des comptes au regard de la norme Swiss GAAP RPC 26

Pour les présents comptes au 31 décembre 2020, les dispositions de Swiss GAAP RPC 26 (comptabilité des institutions de prévoyance) ont été appliquées.

#### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, présentent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux règles de Swiss GAAP RPC 26.

#### Principes d'évaluation:

Liquidités	Valeur nominale
Créances et prêts	Valeur nominale ./ corrections de valeur
Placements collectifs (obligations, actions, immobilier, placements alternatifs)	Valeur boursière à la date de référence
Comptes de régularisation passifs et actifs	Valeur nominale
Conversion de monnaie étrangère	Valeur boursière à la date de référence
Provisions techniques	Calcul effectué par des experts en matière de prévoyance professionnelle
Capital de prévoyance Rentiers	Calcul effectué par des experts en matière de prévoyance professionnelle
Valeur théorique des réserves de fluctuation de valeur	Barème économique-financier

### 5 Risques actuariels/couverture des risques/taux de couverture

#### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Les risques actuariels sont supportés de manière autonome par la Fondation. Avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, il existe un contrat de réassurance « Stop Loss » combiné à un contrat de réassurance « Excess of Loss ».

La Caisse de prévoyance Rentiers gère les rentes de vieillesse, d'invalidité, de conjoint et temporaires. Les provisions techniques nécessaires pour le risque de longévité et de taux d'intérêt sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle et gérées dans la Caisse de prévoyance Rentiers.

#### 5.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne des caisses de prévoyance (individuelle/collective)

(primauté des cotisations)	2020 CHF	2019 CHF
Etat des avoirs d'épargne au 1.1.	1'240'359'799	1'216'694'719
Cotisations épargne employés	41'597'239	37'624'917
Cotisations épargne des employeurs	50'749'943	46'412'637
Autres cotisations et apports	13'590'838	15'981'588
Apports de libre passage	129'153'044	117'724'379
Apports de libre passage issus de reprises de contrats	105'110'202	83'406'528
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	667'468	1'506'751
Prestations de libre passage en cas de sortie	-188'867'126	-240'222'211
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-4'472'996	-3'809'669
Dissolution pour départ à la retraite, décès et invalidité	-85'305'611	-61'301'169
Rémunération du capital d'épargne	30'110'326	26'341'329
<b>Total du capital de prévoyance assurés actifs au 31.12.</b>	<b>1'332'692'944</b>	<b>1'240'359'799</b>



### Evolution et rémunération des avoirs d'épargne Caisse de prévoyance Rentiers

(primauté des cotisations)	2020 CHF	2019 CHF
Etat des avoirs d'épargne au 1.1.	6'146'623	9'647'635
Cotisations d'épargne des employés	103'143	118'465
Cotisations d'épargne des employeurs	108'399	120'266
Apports de libre passage	207'672	–
Prestations de libre passage en cas de sortie	–	–2'648'230
Dissolution pour départ à la retraite, décès et invalidité	–1'020'307	–1'251'444
Rémunération du capital d'épargne	116'822	159'932
<b>Total du capital de prévoyance Caisse de prévoyance Rentiers</b>	<b>5'662'351</b>	<b>6'146'623</b>

#### Flex collective/Caisse de prévoyance Rentiers:

Le montant du taux d'intérêt pour la rémunération du capital d'épargne est déterminé par le Conseil de fondation après l'annonce du rendement net distribué pour le groupe de placements Flex20. Le taux minimal légal LPP et les directives sur la constitution de réserves de fluctuation de valeur et d'amélioration des prestations (art. 46 OPP2) sont pris en compte. Pour 2020, le Conseil de fondation a fixé ce taux à 2,25% (2,00% l'année précédente). En cas de sorties au cours de l'année, le capital d'épargne a été rémunéré au taux minimal selon la LPP (1,00%, 1,00% l'année précédente).

#### Flex individuelle:

Le montant du taux d'intérêt pour la rémunération du capital d'épargne est déterminé par la commission de prévoyance paritaire après l'annonce du rendement net distribué par groupe de placements. Le taux minimal légal de la LPP et les directives sur la constitution de réserves de fluctuation de valeur et d'amélioration des prestations (art. 46 OPP2) ainsi que le Règlement participation et assainissement sont pris en compte. Le taux d'intérêt de la rémunération du capital d'épargne au 31 décembre 2020 se situait entre 0,00% et 8,00%. En cas de sorties au cours de l'année, le capital d'épargne a été rémunéré au taux minimal selon la LPP (1,00%, 1,00% l'année précédente).

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2020 CHF	2019 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin) des caisses de prévoyance	723'639'426	645'745'386
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin) de la Caisse de prévoyance Rentiers	3'989'272	4'874'279
<b>Total</b>	<b>727'628'698</b>	<b>650'619'665</b>
Taux d'intérêt minimal LPP	1,00%	1,00%

### 5.4 Evolution du capital de prévoyance de la Caisse de prévoyance Rentiers

Evolution du capital de prévoyance Rentiers	2020 CHF	2019 CHF
Etat du capital de prévoyance au 1.1.	795'971'537	825'928'350
Apports issus de contrats repris	5'918'603	21'247'738
Apports issus de départs à la retraite	51'913'530	39'976'517
Apports pour rentes de survivant et d'invalidité	90'047	1'458'335
Apports issus de cas de prestations repris	–	4'582'988
Transfert de capital de couverture à la suite du transfert de Rentiers	–1'969'835	–4'958'946
Transfert de capital de couverture issu d'une liquidation	–	–82'791'207
Prestations versées	–57'804'736	–55'131'529
Modification à la suite d'un nouveau calcul au 31.12.	25'397'486	45'659'292
<b>Total du capital de prévoyance de la Caisse de prévoyance Rentiers au 31.12.</b>	<b>819'516'633</b>	<b>795'971'537</b>

## Aperçu du capital de prévoyance Rentiers

	2020	2019
	LPP 2015 (P2016)	LPP 2015 (P2016)
Rentes de vieillesse 2,25%	-	-
Rentes de vieillesse 2,00%	-	-
Rentes de vieillesse 1,75%	640'983'376	624'369'693
Rentes de vieillesse 1,50%	30'567'834	29'855'016
Rentes de vieillesse 1,25%	8'004'043	8'327'062
Rentes de vieillesse 0,25%	955'999	1'025'020
Rentes de survivants 2,25%	-	-
Rentes de survivants 2,00%	-	-
Rentes de survivants 1,75%	76'391'262	75'737'606
Rentes de survivants 1,50%	5'179'616	5'892'658
Rentes de survivants 1,25%	399'092	431'129
Rentes de survivants 0,25%	440'490	473'278
Rentes d'invalidité 2,25%	-	-
Rentes d'invalidité 2,00%	-	-
Rentes d'invalidité 1,75%	50'892'931	44'549'617
Rentes d'invalidité 1,50%	1'600'783	1'475'655
Rentes d'invalidité 1,25%	-	-
Rentes d'invalidité 0,25%	-	-
Rentes temporaires (rentes transitoires et pour enfants) 2,25%	-	-
Rentes temporaires (rentes transitoires et pour enfants) 2,00%	-	-
Rentes temporaires (rentes transitoires et pour enfants) 1,75%	4'048'267	3'775'255
Rentes temporaires (rentes transitoires et pour enfants) 1,50%	52'940	59'548
Rentes temporaires (rentes transitoires et pour enfants) 1,25%	-	-
Rentes temporaires (rentes transitoires et pour enfants) 0,25%	-	-
<b>Total du capital de prévoyance 2,25%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total du capital de prévoyance 2,00%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total du capital de prévoyance 1,75%</b>	<b>772'315'836</b>	<b>748'432'171</b>
<b>Total du capital de prévoyance 1,50%</b>	<b>37'401'173</b>	<b>37'282'877</b>
<b>Total du capital de prévoyance 1,25%</b>	<b>8'403'135</b>	<b>8'758'191</b>
<b>Total du capital de prévoyance 0,25%</b>	<b>1'396'489</b>	<b>1'498'298</b>
<b>Total du capital de prévoyance fondation</b>	<b>819'516'633</b>	<b>795'971'537</b>

## 5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques

### Aperçu des provisions techniques

Provisions techniques de la Caisse de prévoyance Rentiers	2020 CHF	2019 CHF
Provision pour longévité	20'385'386	15'842'735
Provision pour taux de conversion excessif	14'712'710	17'057'554
Provision pour la réduction du taux d'intérêt technique	4'975'072	–
Provision pour fluctuations de risques des assurés actifs	13'800'000	10'400'000
<b>Total des provisions techniques de la Caisse de prévoyance Rentiers</b>	<b>53'873'168</b>	<b>43'300'289</b>

Provisions techniques des caisses de prévoyance	2020 CHF	2019 CHF
Provision pour longévité	–	–
Provision pour taux de conversion excessif	5'078'887	5'206'858
Provisions	3'821'562	3'810'034
Risques d'assurance	–	–
Provisions techniques des caisses de prévoyance	–	–
<b>Total des provisions techniques des caisses de prévoyance</b>	<b>8'900'449</b>	<b>9'016'892</b>

Les détails sur les différentes provisions sont listés ci-après:

### A) Provision pour longévité

Provision pour longévité de la Caisse de prévoyance Rentiers	2020 CHF	2019 CHF
Etat au 01.01.	15'842'735	12'335'755
Dissolution à la suite de résiliation de contrat	–9'256	–1'334'865
Dissolution/Constitution à la suite d'un nouveau calcul	4'551'907	4'841'845
<b>Total des provisions pour longévité au 31.12.</b>	<b>20'385'386</b>	<b>15'842'735</b>

Afin de tenir compte de la tendance à l'augmentation de l'espérance de vie, une majoration du risque de longévité de 0,50% par an est reportée chaque année à la date de référence au capital de prévoyance Rentiers calculé (à l'exclusion des rentes temporaires), ceci depuis l'introduction des bases techniques LPP 2015 (1<sup>er</sup> janvier 2016).

Au 31 décembre 2020, la majoration de 2,5% s'élève à CHF 815'415'426, soit une provision de CHF 20'385'386.

### B) Provision pour taux de conversion excessif

Provision pour taux de conversion excessif de la Caisse de prévoyance Rentiers	2020 CHF	2019 CHF
Etat au 01.01.	17'057'554	10'631'230
Dissolution à la suite de résiliation de contrat	–	–1'159'035
Dissolution/Constitution à la suite d'un nouveau calcul	–2'344'844	7'585'359
<b>Total des provisions pour taux de conversion excessif 31.12.</b>	<b>14'712'710</b>	<b>17'057'554</b>

Provision pour taux de conversion excessif des caisses de prévoyance	2020 CHF	2019 CHF
Etat au 01.01.	5'206'858	5'842'879
Apports issus de reprises	30'000	30'000
Dissolution/prestations	–157'971	–666'021
<b>Total des provisions pour taux de conversion excessif 31.12.</b>	<b>5'078'887</b>	<b>5'206'858</b>

La provision a pour objet de financer le taux de conversion réglementaire plus élevé que le taux de conversion actuariel. Elle est constituée pour tous les assurés qui peuvent prendre leur retraite anticipée, ordinaire ou différée en 2021, en tenant compte d'un taux de retrait en capital de 40%. Comme l'année précédente, les assurés invalides sont pris en compte s'ils sont à l'âge de la retraite ou au-dessus.

La diminution de la provision dans la Caisse de prévoyance Rentiers peut être attribuée à la réduction du taux de conversion à partir de 2023. Au 31 décembre 2020, la provision calculée pour taux de conversion excessif pour la Caisse de prévoyance Rentiers s'élève à CHF 14'712'710.

Certaines caisses de prévoyance constituent leurs propres provisions. Celles-ci ont été définies dans le sens d'un « maintien des acquis » qui, à la suite du rattachement à Swisscanto Flex Fondation Collective des Banques Cantonales, est accordé à un certain nombre de personnes assurées pendant une période transitoire définie.

### C) Provision pour fluctuations de risques des assurés actifs

Provision pour fluctuations de risques des assurés actifs	2020 CHF	2019 CHF
Etat au 01.01.	10'400'000	10'000'000
Dissolution à la suite de résiliation de contrat	–	–1'090'217
Dissolution/Constitution à la suite d'un nouveau calcul	3'400'000	1'490'217
<b>Total des provisions pour risques d'assurance au 31.12.</b>	<b>13'800'000</b>	<b>10'400'000</b>

La provision pour fluctuations de risques des assurés actifs sert à compenser les fluctuations dans l'évolution des sinistres et couvre les écarts restants lorsque la prime de risque actuarielle ou la réassurance ne sont pas suffisantes. La Fondation assume les risques d'invalidité et de décès avant l'âge de la retraite de manière autonome avec une assurance Stop Loss et Excess of Loss.

En cas d'existence d'une assurance Stop-Loss et Excess of Loss, le montant de la provision est égal au double de la franchise selon le contrat d'assurance plus la prime d'assurance moins la cotisation de risque attendue.

### D) Provisions pour risques d'assurance des caisses de prévoyance

Provisions pour risques d'assurance des caisses de prévoyance	2020 CHF	2019 CHF
Etat au 01.01.	3'810'034	3'159'670
Apports issus de reprises	–	650'364
Intérêts sur provisions pour risques d'assurance	11'528	–
<b>Total des provisions pour risques d'assurance au 31.12.</b>	<b>3'821'562</b>	<b>3'810'034</b>

La provision pour risques d'assurance est constituée pour les caisses de prévoyance dont le plan de prévoyance comprend des prestations qui ne sont pas suffisamment couvertes par le financement réglementaire. Une affiliation a pour la première fois rémunéré les provisions à 2,0%. Le financement a été effectué à la charge de la caisse de prévoyance.

### E) Autres provisions techniques caisses de prévoyance

Autres provisions techniques des caisses de prévoyance	2020 CHF	2019 CHF
Etat au 01.01.	–	600'000
Dissolution/prestations à partir de provisions techniques	–	–600'000
<b>Total des autres provisions techniques 31.12.</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

A la suite de la dissolution d'une caisse de prévoyance, la provision pour le rachat de ses propres Rentiers a été dissoute. La provision a été transférée à la nouvelle institution de prévoyance.

### F) Autres provisions techniques de la Caisse de prévoyance Rentiers

Autres provisions techniques de la Caisse de prévoyance Rentiers	2020 CHF	2019 CHF
Etat au 01.01.	–	–
Première affectation à la suite d'une réévaluation	4'975'072	–
<b>Total des provisions pour la réduction du taux d'intérêt technique 31.12.</b>	<b>4'975'072</b>	<b>–</b>

Le Conseil de fondation a décidé de constituer une provision sur cinq ans pour la réduction du taux d'intérêt technique à 1,50%. Selon le calcul de l'expert en prévoyance professionnelle, la structure actuelle exige une provision globale de CHF 24'875'360. Dont 1/5, soit CHF 4'975'072, a été constitué au cours de l'année.

### 5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie en 2020 à la date de référence du 31 décembre 2019. Le Conseil de fondation demandera à nouveau une expertise actuarielle pour l'exercice 2020.

## Résultat de l'expertise actuarielle 2019:

### a) Sécurité financière:

La Fondation est en excédent de couverture. A la date de référence, la sécurité financière de la Fondation et des caisses de prévoyance peut être considérée comme assurée, à l'exception d'une caisse de prévoyance dans le domaine « Flex individuelle ».

### b) Bases techniques:

Les bases techniques sont appropriées. Le taux d'intérêt technique de la Fondation a été abaissé à 1,75% sur décision du Conseil de fondation.

### c) Dispositions actuarielles réglementaires:

Les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformés aux prescriptions légales.

### d) Risques actuariels:

Les mesures prises pour la couverture des risques actuariels sont suffisantes.

## 5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les tableaux de la LPP 2015, tables périodiques 2016 (P2016) servent de base technique. Comme l'année précédente, le taux technique de la Fondation s'élève à 1,75%. En outre, les effectifs de Rentiers provenant de reprises sont comptabilisés avec les taux d'intérêt techniques suivants: 1,50%, 1,25% et 0,25%.

## 5.8 Modification des bases techniques et hypothèses

### Comparaison avec l'année précédente

Jour de référence	31.12.2020	31.12.2019	Ecart	en %
Bases techniques	LPP 2015 (P2016)	LPP 2015 (P2016)		
Taux d'intérêt technique	1,75% et plus bas	1,75% et plus bas		
Capitaux de prévoyance assurés actifs	1'338'355'295	1'246'506'422	91'848'873	7,4%
Capital de prévoyance Rentiers	819'516'633	795'971'537	23'545'096	3,0%
Provisions pour longévité	20'385'386	15'842'735	4'542'651	28,7%
Provision pour taux de conversion excessif	19'791'597	22'264'412	-2'472'815	-11,1%
Provisions pour fluctuations de risques des assurés actifs	13'800'000	10'400'000	3'400'000	32,7%
Provision pour la réduction du taux d'intérêt technique		4'975'072	-	4'975'072-
Autres provisions actuarielles	3'821'562	3'810'034	11'528	0,3%
<b>Total</b>	<b>2'220'645'545</b>	<b>2'094'795'140</b>	<b>125'850'405</b>	<b>6,0%</b>

Par rapport à l'année précédente, les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont augmenté d'environ CHF 125,85 millions, soit une augmentation de 6,0%. Les différentes positions ont évolué comme suit:

- L'augmentation du capital de prévoyance assurés actifs est principalement due à l'augmentation du nombre d'assurés.
- La réduction du taux d'intérêt technique a fait augmenter le capital de prévoyance des Rentiers de CHF 23,5 millions.
- Pour la première fois, une provision d'un montant de CHF 4,97 millions a été constituée pour la réduction du taux d'intérêt technique. Cela constituera au total une provision d'un montant de CHF 24,9 millions sur cinq ans.

### 5.9 Réserves de cotisations employeur avec renonciation à son utilisation

Au cours de l'exercice 2020, aucune réserve de cotisations employeurs avec renonciation à son utilisation n'a été constituée.

### 5.10 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2

#### Flex collective:

Dans le produit Flex collective, 296 employeurs affiliés sont assurés à la date de clôture du bilan avec un capital de prévoyance de CHF 584'687'616. Certaines caisses de prévoyance ont apporté des fonds libres. Ces ressources sont gérées au niveau de la caisse de prévoyance.

Le taux de couverture de Flex collective est de 109,88% au 31.12.2020.

#### Flex individuelle:

Les réserves de fluctuation de valeur et les fonds libres sont gérés séparément par caisse de prévoyance affiliée. Le calcul correct du taux de couverture doit donc obligatoirement être effectué et évalué individuellement par affiliation.

#### Caisse de prévoyance Rentiers:

A la date de clôture du bilan, la Caisse de prévoyance Rentiers fait état d'une réserve de fluctuation de valeur de CHF 6'016'437, ce qui correspond à un taux de couverture à la date de clôture du bilan de 100,68%.

L'aperçu ci-dessous distingue les caisses de prévoyance par taux de couverture:

### Composition (toutes les caisses de prévoyance Flex collective, Flex individuelle et Caisse de prévoyance Rentiers)

Taux de couverture y compris réserves de cotisations employeur avec renonciation à son utilisation	Nombre de caisses de prévoyance	Nombre d'assurés	Nombre de Rentiers	Total du bilan en millions de CHF	Découvert/excédent de couverture	Déficit de la réserve y c. découvert
85–89,99%	0	0	0	–	–	–
90–94,99%	0	0	0	–	–	0
95–99,99%	1	19	22	1'665'555	–46'936	190'422
100–104,99%	1	0	2406	886'023'801	6'016'437	68'702'996
105–109,99%	299	5'002	162	701'038'412	58'246'505	16'846
110–114,99%	13	1'580	24	225'336'819	23'666'958	–
115–119,99%	6	767	17	107'186'468	15'896'813	–
> 120%	32	2'467	92	639'597'584	138'366'871	–
<b>Total</b>	<b>352</b>	<b>9'835</b>	<b>2'723</b>	<b>2'560'848'639</b>	<b>242'146'647</b>	<b>68'910'264</b>

La différence entre le total du bilan mentionné ci-dessus et le bilan de CHF 2'206'631 s'explique par le fait que différentes affiliations sont en dissolution et que le capital de prévoyance a déjà été transféré. Il n'est donc pas possible de calculer le taux de couverture.

<b>Attestation du taux de couverture Flex collective</b>	<b>2020 CHF</b>	<b>2019 CHF</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	584'687'616	506'747'050
Provisions techniques	–	–
<b>Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques</b>	<b>584'687'616</b>	<b>506'747'050</b>
Réserves de fluctuation de valeur Flex collective	49'698'448	41'069'487
Fonds libres	8'071'966	–
<b>Capital de prévoyance disponible</b>	<b>642'458'029</b>	<b>547'816'537</b>
<b>Taux de couverture Flex collective</b>	<b>109,88%</b>	<b>108,10%</b>

<b>Attestation du taux de couverture Flex individuelle (y compris éventuelle réserve de cotisations employeur avec renonciation à son utilisation)</b>	<b>2020 CHF</b>	<b>2019 CHF</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	748'005'329	733'612'749
Capital de prévoyance Rentiers	–	–
Provisions techniques	8'900'449	9'016'892
<b>Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques</b>	<b>756'905'778</b>	<b>742'629'641</b>
Réserves de fluctuation de valeur Flex individuelle	85'581'573	80'098'024
Fonds libres	92'778'225	65'034'183
Réserve de cotisations employeur avec renonciation	–	–
<b>Capital de prévoyance disponible</b>	<b>935'265'575</b>	<b>887'761'848</b>
<b>Taux de couverture Flex individuelle</b>	<b>123,56%</b>	<b>119,54%</b>

Le taux de couverture de toutes les caisses de prévoyance avec placements individuels est de 123,56%. Ce taux de couverture doit être considéré comme une valeur moyenne au sein des affiliations avec placements individuels. Le taux de couverture individuel comptabilisé est déterminant pour chaque œuvre de prévoyance. Au 31 décembre 2020, le taux de couverture calculé individuellement varie entre 97,22 et 184,70%.

<b>Attestation du taux de couverture de la Caisse de prévoyance Rentiers</b>	<b>2020 CHF</b>	<b>2019 CHF</b>
Capital de prévoyance assurés invalides	5'662'351	6'146'623
Capital de prévoyance Rentiers	819'516'633	795'971'537
Provisions techniques	53'873'168	43'300'289
<b>Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques</b>	<b>879'052'152</b>	<b>845'418'449</b>
Réserves de fluctuation de valeur de la Caisse de prévoyance Rentiers	6'016'437	9'331'051
Fonds libres/sous-couverture	–	–
<b>Capital de prévoyance disponible</b>	<b>885'068'589</b>	<b>854'749'500</b>
<b>Taux de couverture de la Caisse de prévoyance Rentiers</b>	<b>100,68%</b>	<b>101,10%</b>

<b>Attestation du taux de couverture Swisscanto Flex Fondation Collective</b>	<b>2020 CHF</b>	<b>2019 CHF</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	1'332'692'944	1'240'359'799
Capital de prévoyance assurés invalides	5'662'351	6'146'623
Capital de prévoyance des caisses de prévoyance	–	–
Capital de prévoyance de la Caisse de prévoyance Rentiers	819'516'633	795'971'537
Provisions techniques des caisses de prévoyance	8'900'449	9'016'892
Provisions techniques de la Caisse de prévoyance Rentiers	53'873'168	43'300'289
<b>Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques</b>	<b>2'220'645'545</b>	<b>2'094'795'140</b>
Réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance	135'280'021	121'167'511
Réserves de fluctuation de valeur de la Caisse de prévoyance Rentiers	6'016'437	9'331'051
Fonds libres (y compris affiliations collectives)	120'554'889	82'683'833
<b>Capital de prévoyance disponible</b>	<b>2'482'496'893</b>	<b>2'307'977'535</b>
<b>Taux de couverture Swisscanto Flex Fondation</b>	<b>111,79%</b>	<b>110,18%</b>

Le taux de couverture pour toutes les caisses de prévoyance est de 111,79%. Ce taux de couverture a un caractère informatif. Le taux de couverture individuel comptabilisé est déterminant pour chaque caisse de prévoyance.

## **6 Précisions relatives aux placements et au résultat net des placements**

### **6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires des placements, règlement de placement**

Le patrimoine des assurés actifs de Swisscanto Flex Fondation Collective a été investi dans trois groupes de placements, Flex20, Flex30 et Flex40, au cours de l'exercice, conformément au règlement d'investissement établi par le Conseil de fondation. Un groupe séparé est géré pour la Caisse de prévoyance Rentiers.

La gestion de fortune a été réalisée par ZKB Asset Management par le biais d'un mandat de gestion de fortune (agrément conformément à l'article 48f OPP2). Les tâches du gestionnaire de portefeuille sont définies dans le contrat de gestion de fortune du 4 juin 2016. Il s'agit notamment de la gestion de la fortune de Swisscanto Flex Fondation Collective, de l'élaboration du rapport mensuel sur les placements de base ainsi que de l'information du Conseil de fondation sur les résultats obtenus, les attentes du marché et les événements extraordinaires relatifs aux placements de base.

Les placements de Swisscanto Flex Fondation Collective sont investis dans les parts de la Fondation de placement Swisscanto et dans des fonds institutionnels/des tranches institutionnelles de Swisscanto, ainsi que dans des fonds tiers.

La banque cantonale zurichoise est le dépositaire global qui gère les différents dépôts et comptes de mandats.

Le Conseil de fondation désigne les membres de la commission des placements. Tant que le Conseil de fondation ne les a pas encore définies, les tâches de la commission des placements relèvent du Conseil de fondation.

Conformément au contrat de gestion de fortune du 4 février 2016, Swisscanto Fondsleitung AG met en œuvre le contrôle de l'investissement au niveau de son mandat.

### **Indemnité de distribution du fonds/Commission de portefeuille**

Swisscanto Flex Fondation Collective est passée, dans la mesure du possible, aux catégories de placements sans rétrocession, de sorte que les indemnités restantes peuvent être immédiatement réinjectées en tant que produit dans les catégories de placements correspondantes. A partir de l'exercice 2020, Swisscanto Flex Fondation Collective renonce à la création d'une commission de portefeuille pour le financement des frais des canaux de distribution (courtiers).

En 2020, l'indemnité de courtage s'élevait à CHF 1'048'806 et se répartit comme suit:

Flex individuelle	CHF	742'518*
Flex collective	CHF	598'117
Total	CHF	1'340'635

\* est indiqué en outre dans les comptes annuels individuels

### **6.2 Sollicitation d'extensions (art. 50 al. 4 OPP2) avec établissement concluant du respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 3 OPP2)**

En vertu de l'art. 53, al. 4 OPP2, les placements alternatifs peuvent seulement être effectués au moyen de produits collectifs diversifiés. Hedge Fund Gold remplit le critère de collectivité, mais pas de diversification. Sur la base du règlement de placement, l'extension est sollicitée pour ce placement conformément à l'art. 50, al. 4 de l'OPP2. Malgré l'extension, les alinéas 1 à 3 de l'article 50 de l'OPP2 sont garantis.

### **6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur**

Les réserves de fluctuation de valeur sont déterminées collectivement dans le produit Flex collective et par caisse de prévoyance dans le produit Flex individuelle. La constitution résulte de l'excédent de produits/charges au 31 décembre 2020.

La base de calcul se trouve à l'annexe 3 du règlement de placement et est déterminée selon l'approche VaR classique (niveau de confiance 98%, 1 an). La valeur cible des réserves de fluctuation de valeur est vérifiée sur une base annuelle et ajustée si nécessaire.



En 2020, les valeurs cibles pour la constitution des réserves de fluctuation de valeur calculées d'après ce modèle s'élevaient, pour les différents groupes de placements, à:

Flex20 **8,5%**  
Flex30 **11,6%**  
Flex40 **15,2%**

Certaines caisses de prévoyance appliquent une valeur cible plus élevée pour la constitution des réserves de fluctuation de valeur.

Pour les caisses de prévoyance sous forme de solutions dites complémentaires sur-obligatoires ou cadres, qui n'offrent pas de plans relatifs à la LPP, les valeurs cibles pour les réserves de fluctuation de valeur sont réduites de 2,5 points de pourcentage.

Groupe de placements	Valeur cible pour la réserve de fluctuation de valeur en %	Nombre de caisses de prévoyance	Fortune nécessaire	Réserve de fluctuation de valeur nécessaire en CHF	Réserve de fluctuation de valeur disponible	Déficit de réserve (-)/ excédent de réserve
<b>Flex20</b>	<b>8,50%</b>	<b>347</b>	<b>1'033'442'777</b>	<b>87'842'636</b>	<b>92'489'116</b>	<b>4'646'480</b>
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 0-50%</i>		1	1'688'063	143'485	-	-143'485
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 50-75%</i>		0	-	-	-	-
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 75-100%</i>		0	-	-	-	-
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible &gt; 100%</i>		346*	1'031'754'714	87'699'151	92'489'116	4'789'965
<b>Flex30</b>	<b>11,60%</b>	<b>14</b>	<b>190'162'688</b>	<b>22'037'536</b>	<b>23'365'087</b>	<b>1'327'551</b>
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 0-50%</i>		0	-	-	-	-
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 50-75%</i>		0	-	-	-	-
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 75-100%</i>		1	853'729	77'690	60'844	-16'846
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible &gt; 100%</i>		13	189'308'959	21'959'846	23'304'243	1'344'397
<b>Flex40</b>	<b>15,20%</b>	<b>8</b>	<b>117'987'928</b>	<b>17'934'169</b>	<b>19'425'817</b>	<b>1'491'648</b>
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 0-50%</i>		0	-	-	-	-
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 50-75%</i>		0	-	-	-	-
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 75-100%</i>		0	-	-	-	-
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible &gt; 100%</i>		8	117'987'928	17'934'169	19'425'817	1'491'648
<b>Total</b>		<b>369</b>	<b>1'341'593'393</b>	<b>127'814'341</b>	<b>135'280'020</b>	<b>7'465'679</b>

\* Contient Flex collective avec 296 affiliations et un taux de couverture de 109,88%.

Groupe de placements	Valeur cible pour la réserve de fluctuation de valeur en %	Nombre de caisses de prévoyance	Fortune nécessaire	Réserve de fluctuation de valeur nécessaire en CHF	Réserve de fluctuation de valeur disponible	Déficit de réserve (-)/ excédent de réserve
<b>Flex caisse de prévoyance Rentiers</b>	<b>8,50%</b>	<b>1</b>	<b>879'052'152</b>	<b>74'719'433</b>	<b>6'016'437</b>	<b>-68'702'996</b>
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 0-50%</i>		1	879'052'152	71'719'433	6'016'437	-68'702'996
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 50-75%</i>		0	-	-	-	-
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible 75-100%</i>		0	-	-	-	-
<i>dont caisses de prévoyance avec valeur cible &gt; 100%</i>		0	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>879'052'152</b>	<b>74'719'433</b>	<b>6'016'437</b>	<b>-68'702'996</b>

Les réserves de fluctuation de valeur disponibles se composent comme suit:

	2020 CHF	2019 CHF
Réserve de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance	135'280'020	121'167'511
Réserve de fluctuation de valeur de la Caisse de prévoyance Rentiers	6'016'437	9'331'051
<b>Total</b>	<b>141'296'457</b>	<b>130'498'562</b>

#### 6.4 Présentation des placements par catégorie de placement pour chaque groupe de placements au 31.12.2020

##### Flex20

##### Répartition des actifs au 31.12.2020

Catégorie de placement	Indice de référence	Montant Portefeuille (CHF)		Indice de référence	Delta	Fourchette	OPP 2
Liquidités/ marché monétaire	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	14'301'735	1,22%	2,00%	-0,78%	0,00%–10,00%	–
Obligations CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) en CHF	322'907'156	27,60%	30,00%	-2,40%	22,00%–38,00%	–
Obligations Étranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged en CHF	109'043'452	9,32%	12,00%	-2,68%	6,00%–18,00%	–
Obligations Sub-Inv.- Grade	Bloomberg Barclays Global High Yield Bond Index (TR) hedged en CHF	23'376'617	2,00%	0,00%	2,00%	0,00%–5,00%	–
<i>Total des obligations Étranger/Sub-Inv.-Grade</i>		<i>132'420'069</i>	<i>11,32%</i>	<i>12,00%</i>	<i>-0,68%</i>	<i>6,00%–18,00%</i>	<i>–</i>
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) en CHF	165'418'332	14,14%	14,00%	0,14%	9,00%–19,00%	max. 50%
Actions Étranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) en CHF	168'801'531	14,43%	14,00%	0,43%	9,00%–19,00%	
<i>Total actions</i>		<i>334'219'863</i>	<i>28,57%</i>	<i>28,00%</i>	<i>0,57%</i>	<i>22,00%–32,00%</i>	<i>–</i>
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index en CHF	238'902'630	20,42%	20,00%	0,42%	17,00%–23,00%	30% y compris étranger (max.
Immobilier Étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged en CHF	71'820'756	6,14%	5,00%	1,14%	2,00%–8,00%	1/3 immobilier étranger)
<i>Total Immobilier</i>		<i>310'723'386</i>	<i>26,56%</i>	<i>25,00%</i>	<i>1,56%</i>	<i>19,00%–30,00%</i>	<i>–</i>
Or	LBMA Gold Price en CHF	55'313'562	4,73%	3,00%	1,73%	0,00%–5,00%	max. 15%
		<b>1'169'885'770</b>	<b>100,00%</b>				
<i>Dont en monnaie étrangère sans couverture de change</i>		<b>102'527'428</b>	<b>8,76%</b>	17,00%	-8,24%	0,00%–30,00%	max. 30%

### Flex30

#### Répartition des actifs au 31.12.2020

Catégorie de placement	Indice de référence	Montant Portefeuille (CHF)		Indice de référence	Delta	Fourchette	OPP 2
Liquidités/ marché monétaire	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	7'413'787	1,88%	2,00%	-0,12%	0,00%–10,00%	–
Obligations CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) en CHF	69'969'077	17,75%	20,00%	-2,25%	12,00%–28,00%	–
Obligations Étranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged en CHF	41'758'005	10,59%	14,00%	-3,41%	8,00%–20,00%	–
Obligations Sub-Inv.- Grade	Bloomberg Barclays Global High Yield Bond Index (TR) hedged en CHF	7'799'414	1,98%	0,00%	1,98%	0,00%–5,00%	–
<i>Total des obligations Étranger/Sub-Inv.-Grade</i>		<i>49'557'418</i>	<i>12,57%</i>	<i>14,00%</i>	<i>-1,43%</i>	<i>8,00%–20,00%</i>	<i>–</i>
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) en CHF	71'595'598	18,16%	18,00%	0,16%	13,00%–23,00%	max. 50%
Actions Étranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) en CHF	73'053'170	18,53%	18,00%	0,53%	13,00%–23,00%	
<i>Total actions</i>		<i>144'648'768</i>	<i>36,70%</i>	<i>36,00%</i>	<i>0,70%</i>	<i>28,00%–40,00%</i>	<i>–</i>
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index en CHF	79'852'551	20,26%	20,00%	0,26%	17,00%–23,00%	30% y compris étranger (max.
Immobilier Étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged en CHF	24'120'426	6,12%	5,00%	1,12%	2,00%–8,00%	1/3 immobilier étranger)
<i>Total Immobilier</i>		<i>103'972'977</i>	<i>26,38%</i>	<i>25,00%</i>	<i>1,38%</i>	<i>19,00%–30,00%</i>	<i>–</i>
Or	LBMA Gold Price en CHF	18'621'267	4,72%	3,00%	1,72%	0,00%–5,00%	max. 15%
		<b>394'183'294</b>	<b>100,00%</b>				
<i>Dont en monnaie étrangère sans couverture de change</i>		<b>37'336'269</b>	<b>9,47%</b>	21,00%	-11,53%	0,00%–30,00%	max. 30%

## Flex40

### Répartition des actifs au 31.12.2020

Catégorie de placement	Indice de référence	Montant Portefeuille (CHF)		Indice de référence	Delta	Fourchette	OPP 2
Liquidités/ marché monétaire	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	4'684'933	2,70%	2,00%	0,70%	0,00%–10,00%	–
Obligations CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) en CHF	17'181'576	9,90%	12,00%	–2,10%	6,00%–18,00%	–
Obligations Étranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged en CHF	9'785'198	5,64%	10,00%	–4,36%	4,00%–16,00%	–
Obligations Sub-Inv.- Grade	Bloomberg Barclays Global High Yield Bond Index (TR) hedged en CHF	3'408'670	1,96%	0,00%	1,96%	0,00%–5,00%	–
<i>Total des obligations Étranger/Sub-Inv.-Grade</i>		<i>13'193'868</i>	<i>7,60%</i>	<i>10,00%</i>	<i>–2,40%</i>	<i>4,00%–16,00%</i>	<i>–</i>
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) en CHF	40'272'211	23,20%	23,00%	0,20%	18,00%–28,00%	max. 50%
Actions Étranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) en CHF	40'863'055	23,54%	23,00%	0,54%	18,00%–28,00%	
<i>Total actions</i>		<i>81'135'266</i>	<i>46,74%</i>	<i>46,00%</i>	<i>0,74%</i>	<i>40,00%–50,00%</i>	<i>–</i>
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index en CHF	36'733'918	21,16%	21,00%	0,16%	18,00%–24,00%	30% y compris étranger (max.
Immobilier Étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged en CHF	12'464'021	7,18%	6,00%	1,18%	3,00%–9,00%	1/3 immobilier étranger)
<i>Total Immobilier</i>		<i>49'197'939</i>	<i>28,34%</i>	<i>27,00%</i>	<i>1,34%</i>	<i>21,00%–30,00%</i>	<i>–</i>
Or	LBMA Gold Price en CHF	8'184'653	4,72%	3,00%	1,72%	0,00%–5,00%	max. 15%
		<b>173'578'235</b>	<b>100,00%</b>				
<i>Dont en monnaie étrangère sans couverture de change</i>		<b>15'501'413</b>	<b>8,93%</b>	26,00%	–17,07%	0,00%–30,00%	max. 30%

## Flex Caisse de prévoyance Rentiers

### Répartition des actifs au 31.12.2020

Catégorie de placement	Indice de référence	Montant Portefeuille (CHF)		Indice de référence	Delta	Fourchette	OPP 2
Liquidités/ marché monétaire	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	8'436'253	1,09%	2,00%	-0,91%	0,00%–10,00%	–
Obligations CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) en CHF	213'385'195	27,61%	30,00%	-2,39%	22,00%–38,00%	–
Obligations Étranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged en CHF	72'064'297	9,32%	12,00%	-2,68%	6,00%–18,00%	–
Obligations Sub-Inv.- Grade	Bloomberg Barclays Global High Yield Bond Index (TR) hedged en CHF	15'433'086	2,00%	0,00%	2,00%	0,00%–5,00%	–
<i>Total des obligations Étranger/Sub-Inv.-Grade</i>		<i>87'497'383</i>	<i>11,32%</i>	<i>12,00%</i>	<i>-0,68%</i>	<i>6,00%–18,00%</i>	<i>–</i>
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) en CHF	109'264'707	14,14%	14,00%	0,14%	9,00%–19,00%	max. 50%
Actions Étranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) en CHF	111'494'074	14,43%	14,00%	0,43%	9,00%–19,00%	
<i>Total actions</i>		<i>220'758'781</i>	<i>28,56%</i>	<i>28,00%</i>	<i>0,56%</i>	<i>22,00%–32,00%</i>	<i>–</i>
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index en CHF	158'557'049	20,52%	20,00%	0,52%	17,00%–23,00%	30% y compris étranger (max.
Immobilier Étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged en CHF	47'677'084	6,17%	5,00%	1,17%	2,00%–8,00%	1/3 immobilier étranger)
<i>Total Immobilier</i>		<i>206'234'133</i>	<i>26,68%</i>	<i>25,00%</i>	<i>1,68%</i>	<i>19,00%–30,00%</i>	<i>–</i>
Or	LBMA Gold Price en CHF	36'541'008	4,73%	3,00%	1,73%	0,00%–5,00%	max. 15%
		<b>772'852'754</b>	<b>100,00%</b>				
<i>Dont en monnaie étrangère sans couverture de change</i>		<b>68'683'229</b>	<b>8,89%</b>	17,00%	-8,11%	0,00%–30,00%	max. 30%

Les directives d'investissement conformément au règlement de placement en vigueur et à l'art. 54, l'art. 54a et l'art. 54b OPP2 (comme l'année précédente) ont été respectées.

Le bilan comptabilise des titres au niveau de la caisse de prévoyance pour un montant de CHF 94'741. Il s'agit de titres qui n'ont pas encore pu être cédés à la suite d'une reprise.

Pour la remise ou le retrait de titres, un compte et un dépôt distincts sont comptabilisés sous la rubrique « Compte de règlement » au bilan. Au 31 décembre 2020, le solde était de CHF 242'207.

Il s'agit de titres qui n'ont pas pu être cédés à la suite de la reprise d'un contrat.

#### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Il n'y a pas d'instruments financiers dérivés mis en place au niveau de la Fondation.

#### 6.6 Paiements en capital ouverts (issus par ex. de placements en Private Equity)

Selon le règlement de placement en vigueur de la Fondation, les investissements dans les placements de Private Equity ne sont pas autorisés.

#### 6.7 Valeurs de marché et partenaires contractuels des titres en securities lending (prêt de titres)

Le Securities Lending est autorisé selon le règlement de placement. A la date de clôture du bilan, aucun Securities Lending n'a été réalisé au niveau de la Fondation.

#### 6.8 Explication du résultat net des placements de fortune

Portefeuille 2020	Rendement net	Distribution
Flex20	4,18%	4,18%
Flex30	4,66%	4,66%
Flex40	4,90%	4,90%
Caisse de prévoyance	4,23%	4,23%

#### Distribution du résultat net

Sur les rendements nets indiqués ci-dessus, aucune déduction n'a été appliquée pour la constitution de provisions, conformément à la décision du Conseil de fondation.

La distribution approuvée par le Conseil de fondation entraîne les charges suivantes:

Caisse de prévoyance (individuelle/collective)	2020 CHF	2019 CHF
Flex20	48'278'233	97'888'867
Flex30	17'741'636	34'774'398
Flex40	8'395'802	20'146'953
<b>Total de la distribution nette des caisses de prévoyance</b>	<b>74'415'672</b>	<b>152'810'217</b>

Caisse de prévoyance Rentiers	2020 CHF	2019 CHF
Caisse de prévoyance Rentiers	33'014'902	68'984'035
<b>Total de la distribution nette Caisse de prévoyance Rentiers</b>	<b>33'014'902</b>	<b>68'984'035</b>

Avec l'entrée en vigueur du « Règlement participation et assainissement », une participation en faveur des caisses de prévoyance a été distribuée pour la première fois. En 2020, la participation s'est élevée à:

	2020 CHF	2019 CHF
Flex individuelle	5'394'906	-
Flex collective	3'533'755	-
	<b>8'928'661</b>	<b>-</b>

## 6.9 Précisions relatives aux frais de gestion de la fortune

Placements	Flex20	Flex30	Flex40	Flex Caisse de prévoyance Rentiers	Placements individuels des caisses de prévoyance	Total Flex Fondation Collective	Total Flex Fondation Collective
	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>Total des placements de fortune</b>	<b>1'169'885'770</b>	<b>394'183'294</b>	<b>173'578'235</b>	<b>772'852'754</b>	<b>94'741</b>	<b>2'510'594'794</b>	<b>2'303'980'535</b>
<b>dont:</b>							
Placements transparents	1'169'885'770	394'183'294	173'578'235	772'852'754	94'741	2'510'594'794	2'303'898'947
Placements non transparents d'après l'article 48a al. 3 OPP2	-	-	-	-	-	-	81'588
Taux de transparence des frais liés aux placements de fortune transparents	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Taux de transparence des coûts liés aux placements non transparents	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Frais de gestion de fortune</b>							
Frais de gestion de fortune enregistrés directement	1'659'678	587'311	291'615	1'114'795	-	3'653'399	5'243'261
Total de tous les ratios de coûts CHF des placements collectifs	2'197'713	726'219	335'738	1'532'520	-	4'792'190	4'794'034
<b>Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation</b>	<b>3'857'391</b>	<b>1'313'530</b>	<b>627'353</b>	<b>2'647'315</b>	<b>-</b>	<b>8'445'589</b>	<b>10'037'295</b>
<b>En pourcentage des placements transparents au niveau des coûts</b>						<b>0,34%</b>	<b>0,44%</b>

Les dépenses de CHF 6'910 sous le poste « Frais de gestion de fortune compte de règlement » ne sont pas fournies dans les notes explicatives relatives aux frais de gestion de fortune. Il s'agit de frais liés à la reprise ou à la résiliation de contrats et qui ne peuvent pas être affectés à un groupe.

En 2020, il n'y avait plus de placements non transparents. Les titres enregistrés en 2019 ont pu être liquidés en 2020 et le produit a été versé aux caisses de prévoyance concernées.

## 6.10 Explication des placements auprès de l'employeur et des réserves de cotisations employeur

A part les cotisations habituelles, il n'y a pas de placement auprès de l'employeur.

Réserves de cotisations employeur	2020 CHF	2019 CHF
Etat des réserves de cotisations employeur au 1.1.	18'506'478	18'453'483
Constitution	3'718'311	2'857'291
Dissolution	-2'999'176	-2'905'825
(financement des cotisations)		
Dissolution à la suite de résiliations de contrats	-477'338	-10'000
*Intérêts	110'531	111'529
<b>Total des réserves de cotisations employeur au 31.12.</b>	<b>18'858'806</b>	<b>18'506'478</b>

\* Dans le produit Flex collective, la réserve de cotisations employeur est rémunérée avec le taux d'intérêt de la LPP (1,00%, l'année précédente 1,00%). En ce qui concerne le produit Flex individuelle, la décision appartient aux commissions de prévoyance.

## 7 Précisions relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Compte de régularisation actif

	2020 CHF	2019 CHF
Capital de prévoyance Rentiers (départ à la retraite au 31.12.)	1'583'517	2'359'776
Capital de couverture des cas de prestations repris (acompte)	-	8'000'000
Régularisations au niveau des caisses de prévoyance	93'399	2'908
	<b>1'676'916</b>	<b>10'362'684</b>

### 7.2 Dettes résultant de prestations de libre passage ou de rentes

	2020 CHF	2019 CHF
Prestations de libre passage apportées et reprises	19'491'182	17'096'965
Prestations de sortie en suspens	43'948'064	29'638'981
Banques et assurances	511'903	-295'625
Autres dettes	1'230'326	6'943'684
	<b>65'181'475</b>	<b>53'384'005</b>

### 7.3 Compte de régularisation passif

	2020 CHF	2019 CHF
Frais de gestion de fortune*	140'773	1'283'343
Autres comptes de régularisation	720'640	205'871
	<b>861'412</b>	<b>1'489'214</b>

\* La régularisation 2019 comprend les frais de garde qui ont été réglés en 2020. En 2020, les frais ne seront plus perçus.



#### 7.4 Aperçu des cotisations

Les cotisations sont calculées individuellement pour chaque caisse de prévoyance affiliée. Le plan de prévoyance choisi par l'affiliation est déterminant. Chaque affiliation reçoit une liste des prestations et des coûts, dans laquelle sont indiquées les cotisations annuelles et mensuelles par personne assurée. En outre, une facture détaillée est fournie mensuellement à chaque affiliation.

<b>Composition des cotisations:</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Cotisations d'épargne	90'369'889	82'426'412
Prime de risque	12'576'391	12'390'258
Prime de renchérissement	368'384	325'625
Cotisations au Fonds de Garantie	505'319	466'744
Frais de gestion	2'239'979	2'038'389
Cotisations d'assainissement	7'518	26'186
	<b>106'067'480</b>	<b>97'673'615</b>

#### 7.5 Capital de la Fondation

Le capital de la Fondation s'élève à CHF 100'000.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Solde du capital de la Fondation au 1.1.	100'000	100'000
<b>Solde au 31.12.</b>	<b>100'000</b>	<b>100'000</b>

#### 7.6 Provisions non techniques

Une provision non technique est utilisée pour toute obligation éventuelle. Ce poste n'est pas destiné à produire ou à prendre en compte des effets arbitraires et de lissage.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Solde des provisions non techniques au 01.01.	500'000	500'000
<b>Solde au 31.12.</b>	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>

#### 8 Exigences de l'autorité de surveillance

Le 11 janvier 2020, la BVS Zurich a émis un avis, y compris des exigences ou observations concernant l'établissement du rapport 2019. Les aspects pertinents pour les comptes annuels 2020 suivants y sont mentionnés:

- Dans l'annexe des comptes annuels, ch. 5.10, la représentation par groupe des taux de couverture de la Caisse de prévoyance Flex doit être complétée avec le total du bilan. Cette exigence a pu être mise en application dans le rapport annuel 2020.

## 9 Autres informations sur la situation financière

### 9.1 Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

En raison de la structure de Swisscanto Flex Fondation Collective, il est en principe possible d'accepter l'affiliation de caisses de prévoyance en découvert. Au 31 décembre 2020, il y a une caisse de prévoyance en découvert.

La caisse de prévoyance concernée fait déjà l'objet de mesures d'assainissement soumises à un examen périodique.

#### Aperçu des caisses de prévoyance en sous-couverture

	Nombre d'assurés	Capital de prévoyance nécessaire	Découvert	Capital de prévoyance disponible	Taux de couverture I	Réserve de cotisations employeur avec renonciation à son utilisation
Caisse de prévoyance 1	36	1'688'063	-46'936	1'641'127	97,22%	-
<b>Total</b>		<b>1'688'063</b>	<b>-46'936</b>	<b>1'641'127</b>		<b>-</b>
		Capital de prévoyance disponible y compris réserve	Taux de couverture II	Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en %	Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en CHF	Déficit de réserve
Caisse de prévoyance 1		1'641'127	97,22%	8,50%	143'486	-190'422
<b>Total</b>		<b>1'641'127</b>			<b>143'486</b>	<b>-190'422</b>

## 9.2 Liquidation partielle

Une affiliation a été dissoute le 31 décembre 2015. En date du 31 décembre 2016, le capital de prévoyance et une part des fonds libres ont été transférés au nouvel organisme de prévoyance. La liquidation est en suspens à la suite d'objections. La décision, prise en date du 23 avril 2021 dans le cadre de la procédure de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich, n'est pas encore définitive.

Cinq caisses de prévoyance de Flex individuelle sont contrôlées au 31 décembre 2020 pour savoir si la condition d'une liquidation partielle est remplie. La procédure sera réalisée dans le courant de l'année 2021.

Au cours de l'exercice 2020, une liquidation partielle a pu être effectuée pour une caisse de prévoyance Flex individuelle. Les prestations de sortie exigibles ont été réduites dans l'étendue du découvert.

Dans la caisse de prévoyance Flex collective, l'examen a révélé qu'il n'y avait pas de liquidation partielle au 31 décembre 2020.

En ce qui concerne la Caisse de prévoyance Rentiers, l'examen a révélé qu'il n'y avait pas de liquidation partielle au 31 décembre 2020.

## 10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement ayant une incidence sur le résultat d'exploitation 2020 ne s'est produit après la date de clôture du bilan.

Zurich, le 25 juin 2021  
Lieu, date

Dr Christof Strässle  
Président du  
Conseil de fondation

Zurich, le 25 juin 2021  
Lieu, date

Andreas Schmeltzer  
Directeur

# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Maagplatz 1  
Case postale  
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11  
Téléfax +41 58 286 30 04  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la

**Swisscanto Flex Sammelstiftung der Kantonalbanken, Zurich**

Zurich, le 25 juin 2021

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Swisscanto Flex Sammelstiftung der Kantonalbanken, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1, LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de la Swisscanto Flex Sammelstiftung der Kantonalbanken s'élève au 31 décembre 2020 à 111.79%. La Swisscanto Flex Sammelstiftung der Kantonalbanken comprend 352 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles un se trouve en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour les œuvres de prévoyance présentant un degré de couverture inférieur à 100%, il doit être constaté, en vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, si les placements concordent avec la capacité de risque de l'œuvre de prévoyance en découvert.

Selon notre appréciation, nous constatons

- ▶ que le Conseil de fondation assume, avec le concours des commissions de prévoyance, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffre 9.1;
- ▶ que le Conseil de fondation respecte, avec le concours des commissions de prévoyance, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- ▶ que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- ▶ que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent;
- ▶ que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours des commissions de prévoyance et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- ▶ que le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici, avec le concours des commissions de prévoyance, l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et qu'il nous a en outre confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Patrick Schaller  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Jasmin Bernhard  
(Qualified  
Signature)

Experte-réviseur agréée

## Annexes

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)